



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028
mises à jour mars 2025

Nom de l'épreuve :

Sélective de Ligue N°3 RS Feva

Autorité Organisatrice : **Base Nautique Mare e Vela (2A025)**

Dates et Lieu : **Samedi 21 mars 2026 à Portigliolo – 20138 COTI CHIAVARI**

Grade : **5A**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux et le règlement du Championnat de Ligue
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 La conciliation suivant l'Annexe T des RCV s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le « Tableau Officiel » à l'adresse : <https://www.mare-e-vela.fr>.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la plage de Burratone**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nombre maximum de Courses
Samedi 21 mars 2026	RS Feva	6

6.2 L'heure pour le signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h30**

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **deux minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Il n'est pas prévu d'heure limite pour le dernier signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

RS Feva	Pavillon RS Feva (blanc)
----------------	---------------------------------

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours autres séries	Arrivée
Cylindrique Blanche	Marque1 : Cylindrique Blanche Marque 2 : Cylindrique Blanche	Cylindrique Jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange** sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le **côté parcours de la marque de départ** à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un **mât arborant un pavillon bleu** et le **côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
RS Feva	15 mn	30 mn	10 mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite fixé pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. ARBITRAGE

17.1 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité
- Bateaux accompagnateurs
- Règle 42

Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).

17.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité inférieure à DSQ (DP)

17.3 Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi du pavillon « O ») permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2(b) et 42.2(c). Rappel : la godille est toujours interdite.

17.4 Les bateaux Jurys, Comité de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1.

17.5 DEMANDE D'INSTRUCTION

Un bateau qui a l'intention de réclamer, sans décision du Jury dans le parcours, doit en informer le Comité de Course immédiatement après avoir fini sa course, ou aussitôt que possible.

Il devra indiquer le numéro de voile de son ou de ses adversaires.

Le réclamant se rendra immédiatement près du bateau Comité, avec son adversaire qui aura été prévenu par son entraîneur via VHF

L'instruction aura lieu aussitôt sur l'eau (modifie RCV 61).

S'il existe une bonne raison de le faire, le Jury pourra instruire une réclamation ne répondant pas à cette exigence. Ceci modifie la RCV 61.1

18. CLASSEMENT

18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de **TROIS** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **TROIS** à **SIX** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* A chaque sortie sur l'eau et retour à terre, un émargement pourra être mis en place sur la plage de Burratone.
- L'émargement sortie sur l'eau sera ouvert une heure trente (1h30) avant le premier signal d'avertissement du jour. L'heure limite pour émarger au départ par les ENTRAINEURS ou ACCOMPAGNATEURS est l'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la première course.
 - L'émargement retour est à faire par le COUREUR lui-même, dans un délai d'une heure (1h) après l'arrivée du dernier de la classe, ou après l'indication de la fin des courses du jour par le comité de course.
 - Après utilisation des pavillons « AP/H » ou « N/H » par le CC, l'émargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.
 - Pénalités pour infraction à l'émargement retour : Le concurrent recevra sans instruction une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans sa catégorie mais pas plus que le nombre d'inscrits plus 1 à la dernière course de la journée. (Cela modifie la RCV 63.1).
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateaux comité est identifiés [par le pavillons FFVoile Arbitre](#).

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.

26. PRIX

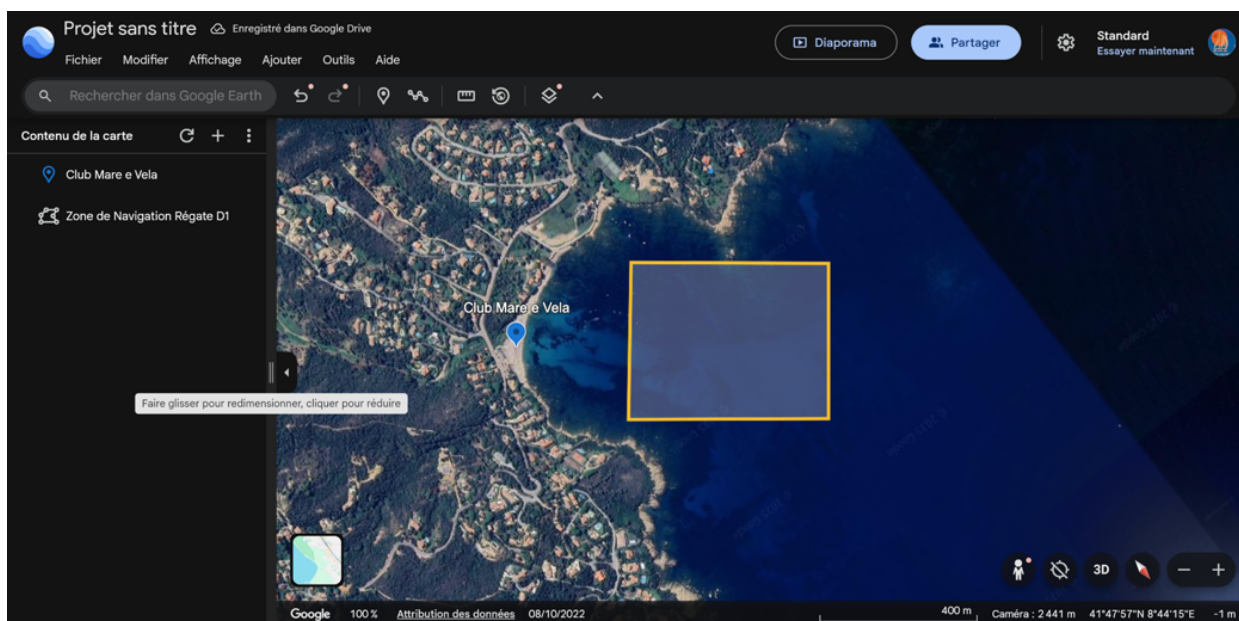
Des prix seront distribués:

- **Aux trois premiers équipages du classement général**
- **Aux trois premiers équipages de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrents**
- **Aux premiers équipages de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrents**
- **Aux trois premiers équipages féminins à partir de 5 équipages inscrits**
- **Au premier équipage féminin si moins de 5 équipages inscrits**
- **Au premier Club**

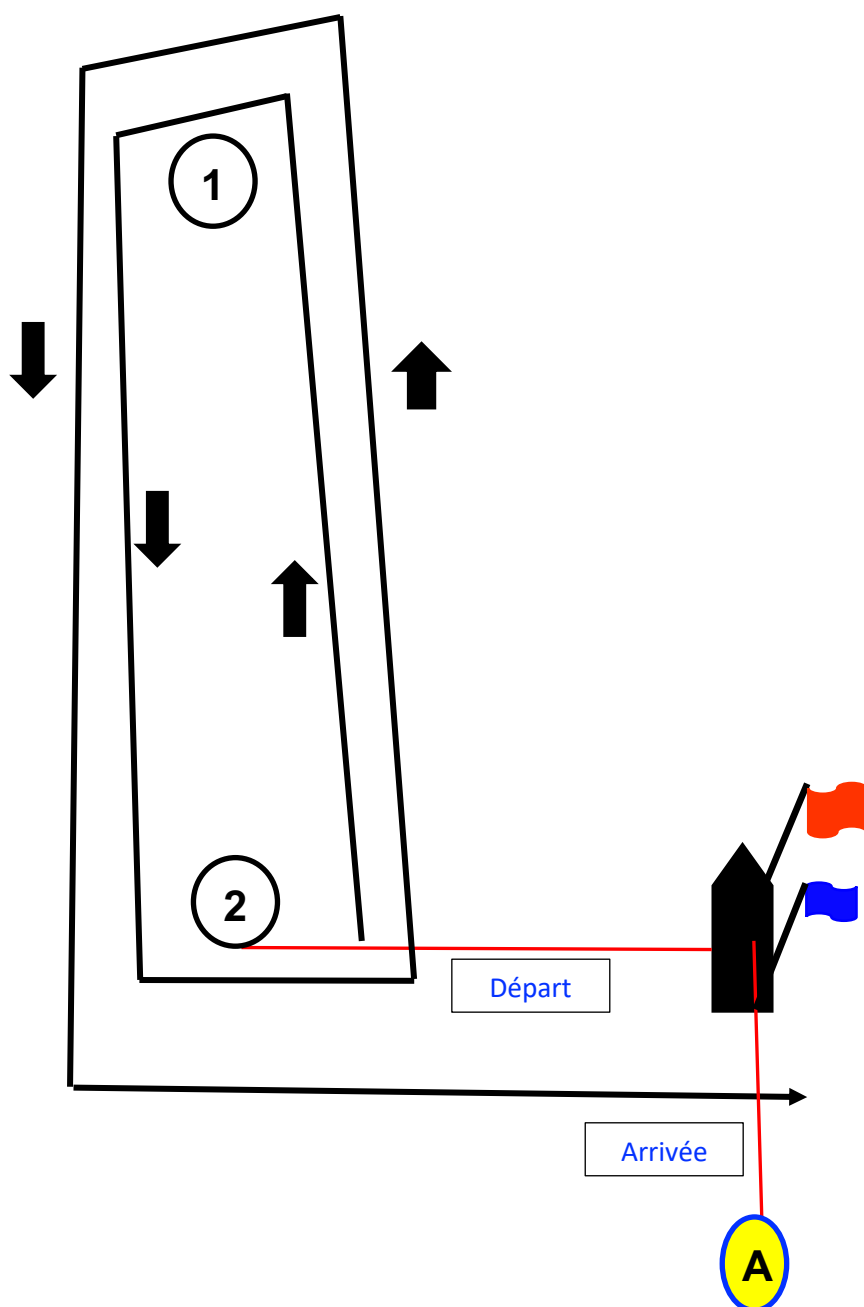
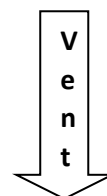
Arbitres désignés :

Président du comité de course : [Corinne ROBERT](#)
Président du comité de protestation : [Christophe DUMOULIN](#)
Commissaire aux Résultats : [Corinne ROBERT](#)

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



Définition du Parcours normal

Départ - 1 - 2 - 1 - 2 - Arrivée

Toutes les marques sont à laisser sur bâbord

Définition du Parcours Minimum

Pavillon  s avant le départ

Départ - 1 - 2 - Arrivée

Toutes les marques sont à laisser sur bâbord